

Parcours Sup

Le SUP commence au lycée



ÉDITO

Obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur reste la meilleure garantie pour une insertion professionnelle réussie. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, de faire du continuum bac - 3 / bac + 3 une véritable passerelle visant à accompagner dans les meilleures conditions l'ensemble de nos bacheliers professionnels, technologiques et généraux.

C'est dans cet objectif que notre académie entre dans l'expérimentation « bac pro/STS », il s'agit d'un changement de paradigme qui vise à convertir le processus de sélection en un processus d'orientation : dès la classe de première professionnelle, les enseignants évalueront leurs élèves sur des compétences transversales nécessaires à la réussite en STS. Ces lycéens auront ainsi, tout au long des 2 années qui les séparent de leur orientation postbac, le temps de la réflexion, de l'accompagnement et surtout du renforcement, en toute conscience, des compétences qu'ils auront à consolider si besoin.

Des opérations spécifiques se développent aussi pour sécuriser les parcours de formation de nos élèves de la voie technologique afin qu'ils prennent pleinement conscience des formations du supérieur qui s'offrent à eux.

Voici, parmi tant d'autres, quelques actions menées pour mieux accompagner nos élèves vers l'enseignement supérieur, vous trouverez dans ce « Parcours Sup » de quoi enrichir toutes vos réflexions sur ce continuum...

Anne de Rozario,
cheffe du service académique de l'information et de l'orientation
de l'académie de Dijon

SOMMAIRE

BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

Le calendrier APB | Le BTS tourisme au lycée Clos Maire de Beaune | La CPGE ECT : témoignage de Carine | Livret d'orientation

VIE DE L'ÉTUDIANT

Demandes de bourses et de logement : mode d'emploi | Campus des métiers et des qualifications en Bourgogne-Franche-Comté

INSERTION PROFESSIONNELLE

LRE : le réseau pour ELLE | Données sur l'insertion professionnelle des étudiants de l'uB

FOCUS : PRÉPARER SON ENTRÉE DANS LE SUP

Le conseil en orientation | Mieux connaître les formations postbac | Le travail personnel des étudiants à l'université

AGENDA DU PARCOURS SUP

Actualités sur Onisep Bourgogne | Publications de l'Onisep

LE CALENDRIER APB



INFO APB : CORRECTIF (suite à de nouvelles décisions du ministère de l'Éducation nationale)

Cas particulier des candidats en réorientation interne :

Certaines universités accompagnent chaque année de manière spécifique les étudiants de leur établissement qui souhaitent se réorienter sur une formation de leur université actuelle.

Les candidatures en réorientation interne peuvent être ainsi gérées dans ou hors APB (ou certaines mentions de licence seulement), selon les modalités définies par chaque université.

Pour l'université de Bourgogne, il a été décidé que les candidats en réorientation interne seront gérés cette année dans APB, au même titre que les candidats néo-entrants et en réorientation externe.

APRÈS LE 20 MARS 18 H : FIN DE SAISIE DES VŒUX

↳ 2 avril 2017 : Date limite de confirmation des candidatures

La rubrique « CANDIDATURES » du dossier APB indique au candidat :

- L'état de chacune de ses candidatures : à confirmer/confirmée.
- L'avancement de la saisie de ses fiches pédagogiques (une par vœu) par son établissement : ce suivi est accessible en cliquant sur « Accès candidature » à partir du 28 mars. Les fiches seront pleinement consultables à compter du 1^{er} juin.

Au plus tard le 2 avril :

- toute modification sur le dossier doit être effectuée (saisie ou remontée complète des bulletins, lettre de motivation, CV...).
- tous les vœux que le jeune souhaite maintenir doivent être impérativement confirmés, sans quoi il ne sera pas considéré comme candidat sur les formations (Il est donc important de bien vérifier qu'aucune erreur n'a été commise dans leur sélection, car les candidatures deviennent définitives et sont comptabilisées dans le total des candidatures autorisées (24 par liste).

↳ 31 mai 2017 minuit : date limite de classement des candidatures

Le candidat peut modifier l'ordre de ses vœux de formation sous statut scolaire jusqu'au 31 mai minuit (les formations en apprentissage ne sont pas à classer) :

- selon ses préférences : en fonction de ses souhaits, de son projet de poursuite d'études, de son projet professionnel...

- sans autocensure : il est important de ne pas se mettre de limites quant à ses chances d'être accepté dans un établissement (selon sa situation géographique, sa renommée, son taux de pression (nombre de candidats/nombre de places offertes)...

Toute candidature sera étudiée par une commission interne à l'établissement et peut amener à une proposition d'admission !

LE VŒU N°1 EST LE VŒU PRIORITAIRE

L'ordre de classement dans la liste hiérarchisée des vœux est fondamental : lorsqu'une proposition d'admission est faite, cela annule définitivement TOUS les vœux classés à des rangs inférieurs (puisque un vœu mieux classé a été proposé). Il n'est donc plus possible de modifier l'ordre des vœux après avoir reçu une proposition d'admission.

Exemple de classement des vœux :

1	L1 à capacité habituellement suffisante de votre académie	} Un futur bachelier aura probablement une proposition sur son vœu n° 1 dès la 1 ^{re} phase puisqu'il s'agit d'une formation non sélective. Les vœux n° 2 et 3 ne seront alors pas maintenus pour les prochaines phases et la procédure s'arrête là pour le candidat
2	CPGE	
3	DUT	

INFO +

↳ Le traitement automatisé critérisé, qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une licence est sélectionnée dans la liste de vœux, pour satisfaire toutes les candidatures, un traitement automatisé critérisé est mis en place pour départager l'ensemble des candidats et déterminer ceux qui pourront bénéficier d'une proposition d'admission en fonction des places offertes par la formation.

L'algorithme de ce traitement tient compte de :

- l'académie du candidat (académie de passation du bac et de domiciliation de son représentant légal),
- l'ordre de ses vœux,
- sa situation de famille (marié/pacsé/ayant des personnes à charge).

Si malgré ce premier classement, il y a encore trop de candidats répondant aux mêmes critères par rapport au nombre de places disponibles, un tri aléatoire est alors effectué pour départager ces candidats.

Pour les candidatures sur des Licences dites « en tension », c'est-à-dire qui n'offrent pas assez de places par rapport au nombre de candidats qui postulent, il est donc vivement conseillé de les classer dans les premiers vœux de la liste hiérarchisée, voire en vœu n°1 pour les licences où cette tension est particulièrement importante (pour l'académie de Dijon : STAPS / EFEC / Gestion)

INFO +

↳ Harmonisation des demandes de dérogation académique

Les demandes de dérogation au secteur prioritaire (en raison d'un déménagement) doivent être formulées via la messagerie APB. Les demandes de dérogation sont réceptionnées par le SAIO de l'académie d'origine qui les transfère au SAIO de l'académie d'accueil.

Les candidats hors secteur prioritaire **remplissant l'une des conditions suivantes** peuvent prétendre avoir les mêmes droits que les candidats du secteur pour l'accès en 1^{re} année de Licence :

- mutation professionnelle des représentants légaux nécessitant un déménagement familial dans le secteur géographique de recrutement prioritaire (transfert du lieu de résidence permanente de la famille), ou
- résidence séparée des représentants légaux avec domiciliation permanente d'un des représentants dans le secteur géographique de recrutement prioritaire, ou
- sportif de haut niveau arrivant dans l'académie demandée.

Les candidats doivent transmettre par la messagerie APB les pièces justificatives scannées citées ci-après avant le 3 mai 2017 :

- le numéro de dossier APB,
- la justification de la mutation professionnelle et du déménagement de la résidence de la famille dans le secteur prioritaire,
- la justification du futur domicile familial (lorsqu'il est connu),
- pour les sportifs de haut niveau : un document justifiant leur arrivée dans l'académie.

Pour les candidats mineurs (à la date de constitution du dossier) :

- si le candidat va vivre chez un de ses parents :

Parents divorcés : ordonnance de jugement précisant la garde des enfants

Parents séparés : courrier d'entente parentale

- si le candidat va habiter en dehors du domicile parental (chez une tierce personne), fournir un justificatif de délégation d'autorité parentale (à demander auprès du tribunal du domicile des parents).

LE BTS TOURISME AU LYCÉE CLOS MAIRE DE BEAUNE



© Classe du BTS Tourisme du Lycée Clos Maire - Beaune

CONTACT

Lycée Clos Maire
4 rue des Rôles,
21200 Beaune

☎ Tél : 03 80 24 40 00

🌐 Site : <http://www.lycee-closmaire.net/>

Le BTS Tourisme est une formation courte professionnalisante, qui prépare les étudiants aux métiers du tourisme, que ce soit le tourisme réceptif (accueil des touristes sur un territoire), ou le tourisme émetteur (encadrement des touristes partant en vacances). Le BTS Tourisme est une formation généraliste préparant à tous les aspects du métier : l'accueil, la commercialisation, la production, l'encadrement de groupes, l'organisation d'événements, les métiers du numérique...

Il permet une immersion professionnelle avec 12 semaines de stage, possibles aussi bien en France qu'à l'étranger.

👉 La formation en BTS Tourisme au lycée Clos Maire de Beaune présente 3 spécificités qui lui sont propres :

- La possibilité de suivre une spécialisation Tourisme Vin et Gastronomie, proposée conjointement avec Beaune Viti Agro Campus (Lycée viticole de Beaune), qui permet aux étudiants de se former à l'œnotourisme, marché porteur dans toutes les régions viticoles.

Cette formation pratique et dynamique, suivie avec les étudiants de BTS Viticulture-Œnologie et Techniques de commercialisation, est basée sur des visites de domaines et structures œnotouristiques, conférences, mises en situation, montages de projets...

- La mise en place d'un salon de dégustation totalement organisé par les étudiants de BTS Tourisme : le Salon Pains Vins Fromages.

Ce salon propose des vins et fromages de toute la France, accueillant chaque année près de 3 000 personnes sur un week-end. Il constitue pour les étudiants une mise en pratique grandeur nature de nombreux aspects appréhendés en cours.

- La possibilité de passer le First Certificate in English de Cambridge University, attestation reconnue sur le plan international du niveau de langue des étudiants, ainsi qu'une certification nationale, délivrée par Atout France, concernant la connaissance touristique des régions françaises.

La poursuite d'études après un BTS Tourisme est possible en Licence professionnelle : il en existe de nombreuses dans le domaine du tourisme et elles constituent un moyen de se spécialiser dans un secteur donné (thermalisme, œnotourisme, événementiel, sport, réseaux sociaux...).

*Facebook.com/btstourismebeaune
#btstourismebeaune#painsvinsfromages*

Catherine Battard,
professeure BTS Tourisme
au lycée Clos Maire de Beaune

TÉMOIGNAGE D'UN ÉTUDIANT DE BTS TOURISME



© Lycée Clos Maire - Beaune

Témoignage d'un étudiant ayant obtenu son BTS Tourisme au lycée Clos Maire à Beaune après avoir suivi une filière professionnelle au lycée.

Antoine, 20 ans

➤ Quel a été ton parcours au lycée ?

Après le collège, je n'ai pas eu du tout envie d'aller en filière générale. J'ai préparé un bac professionnel Commerce au lycée Romain Rolland à Clamecy que j'ai obtenu avec une mention bien.

➤ Quand et pourquoi as-tu décidé de poursuivre tes études dans le supérieur ?

Au départ, je ne voulais pas faire de longues études mais dans la mesure où je n'ai éprouvé aucune difficulté pour obtenir le bac professionnel, je me suis dit que c'était dommage d'arrêter là.

Au cours de mes stages, j'ai travaillé dans un magasin de vêtements et j'ai beaucoup apprécié les échanges avec les clients. Comme j'aime également beaucoup l'anglais, j'ai pensé que le BTS Tourisme me conviendrait et satisferait mon goût pour les échanges avec l'extérieur.

➤ Est-ce que tu as ressenti des difficultés par rapport aux étudiants venus des filières générales ? À l'inverse, as-tu vu des avantages d'avoir suivi des études professionnelles ?

J'avoue que j'ai réussi en bac professionnel sans jamais trop forcer. Ça a donc été un peu difficile au début et il a fallu que je m'accroche, que je travaille un peu plus.

Par exemple, comme je n'avais jamais fait de philosophie de ma vie, c'était plus compliqué dans des matières comme la culture générale.

En revanche, contrairement à mes camarades venus des filières générales, j'avais déjà eu des matières comme le marketing au lycée. Dans ce cas précis, ma formation d'origine était un avantage.

➤ Est-ce qu'il existe un dispositif d'aide pour les élèves venus, comme toi, de bac professionnel au lycée Clos Maire ?

Ce n'est pas un dispositif à proprement parler mais les professeurs nous ont proposé de l'aide le mercredi après-midi, notamment si nous avons besoin de revoir ou approfondir certaines notions. Nous avons été bien encadrés.

➤ Que dirais-tu à un élève venu d'une filière professionnelle qui voudrait poursuivre ses études dans le supérieur ?

Même si ça ne paraît pas évident au départ, quand on a envie d'y arriver, on peut le faire ! Pour moi, c'était très motivant de se dire qu'il y aurait un diplôme à la fin.

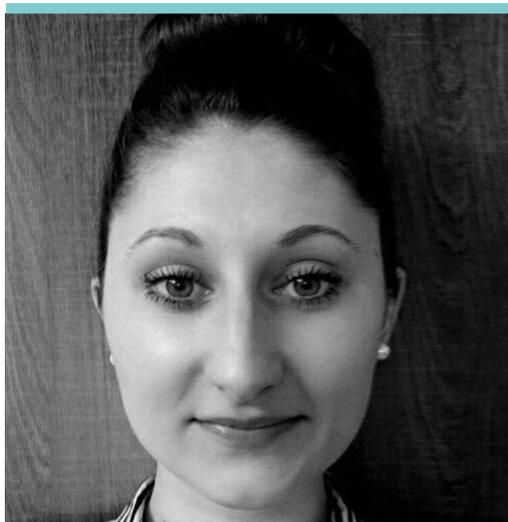
➤ Quels sont tes projets maintenant que tu as obtenu ce BTS ?

Pour le moment, je continue mes études. Je suis actuellement à Tarbes pour préparer une licence professionnelle Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques en alternance.

Je pense arrêter après cette licence même si j'aurai toujours la possibilité de poursuivre en Master après. Je vais voir. J'aimerais aussi beaucoup partir à l'étranger pour parfaire mon anglais. Quant aux débouchés sur le marché du travail, ils existent et je ne devrais pas avoir trop de mal à trouver quelque chose...

*Propos recueillis par Vincent Roussel,
professeur documentaliste
au lycée Clos Maire de Beaune*

LA CPGE ECT : TÉMOIGNAGE DE CARINE



© Lycée Le Castel - Dijon

Carine est une ancienne étudiante de la CPGE économique et commerciale option technologique du lycée Le Castel à Dijon. Elle revient sur son parcours de formation et présente cette filière destinée à préparer les bacheliers STMG des 4 spécialités aux concours d'entrée aux écoles de commerce et de management.

↳ Pourquoi la prépa ?

À la veille de la majorité, je ne savais pas exactement ce que je voulais faire après le bac puisque toutes les matières de la filière STG (actuellement STMG) que je suivais me plaisaient. En revanche, je savais pertinemment ce que je ne voulais pas : choisir un domaine spécifique et « m'enfermer » dans ce dernier, mais également avoir des cours dans un amphithéâtre surchargé et être livrée à moi-même à la fac. Il me fallait donc quelque chose « d'encadré » et de général avec plusieurs débouchés pour me laisser le temps de réfléchir, de mûrir et de choisir.

Puisque j'étais très bonne élève en classe de terminale, ma professeure d'économie-droit m'a conseillé d'intégrer la CPGE option technologique au lycée Le Castel de Dijon (21). Il s'agissait d'une « filière d'excellence », qui restait dans la continuité de ce que j'avais étudié pendant 2 ans au lycée. Je me suis donc renseignée (Internet, portes ouvertes...) et j'ai choisi cette option.

Votre ressenti par rapport à vos deux années ?

En arrivant en septembre, j'ai découvert que nous étions dans une classe avec 25 personnes de toute la Bourgogne.

Je n'ai pas eu de difficultés particulières pendant ces deux années. Toutefois, je reconnais que la quantité de travail à fournir est importante.

En effet, nous avons quatre heures de khôlles par semaine (heure d'interrogation orale ou écrite par groupe de 3-4 personnes), quelques examens type concours en fin de semaine et quelques semaines de concours blancs afin de nous préparer au mieux aux concours.

La classe préparatoire n'est pas difficile puisque nous approfondissons beaucoup de concepts déjà vus, mais elle est exigeante toute l'année. Cependant, il ne s'agit pas de travailler jusqu'à 2 h du matin chaque soir pour réussir, mais seulement de bien suivre en cours, d'être organisé et d'être à jour dans ses fiches de révision pour ne pas s'ajouter de pression supplémentaire lors des examens durant l'année ou lors des épreuves finales.

La clé du succès : la régularité

Tout au long de l'année, les professeurs ont su nous rassurer. Ils étaient à l'écoute de nos besoins (et de nos difficultés), que ce soit en classe ou lors des khôlles.

↳ Concernant l'ambiance et la vie étudiante

Même si nous préparions un concours et donc que nous étions tous « en concurrence », les professeurs ont su nous apprendre à travailler ensemble, s'entraider pour les révisions car nous avons tous nos forces et nos faiblesses.

Je n'ai donc jamais senti la moindre compétition avec mes camarades. Nous étions une petite prépa très familiale, très conviviale, de 25 personnes travaillant ensemble mais également sortant ensemble.

En effet, il est certes difficile de sortir tous les jeudis soirs comme certaines autres filières, mais quand nous sortions, nous sortions ensemble. Avant chaque période de vacances scolaires nous réservions un endroit afin de manger, danser et discuter avec les professeurs et les premières années de la CPGE hors contexte scolaire. Ces sorties renforçaient notre unité, notre intégration et nous aidaient à surmonter « la pression » quotidienne.

↳ Les concours :

Les épreuves écrites :

J'étais bien organisée tout au long des 2 ans de prépa : mes fiches de révision étaient à jour ce qui m'a permis à chaque fois, de me concentrer sur les épreuves elles-mêmes et ne pas perdre de temps à me mettre à jour. Avec les khôlles, les épreuves de fin de semaine et les semaines de concours blancs, j'ai fini par connaître les chapitres par cœur à force de les voir et de les revoir.

Dès lors, je n'étais absolument pas angoissée lors des épreuves finales car j'étais « sûre de moi », je ne pouvais pas faire plus que ce que j'avais fait depuis 2 ans. Bien évidemment j'avais une sensation de stress à chaque début d'épreuve : quel sujet va tomber ? Est-ce que je me rappelle bien de telle chose...

Nous sommes **très bien préparés** : je n'ai eu **aucune surprise** lors de la découverte des sujets.

Les épreuves orales :

Ensuite, vient le moment des oraux. Tout comme les écrits, nous sommes très bien préparés à affronter ces épreuves puisque nous avons eu des simulations et des entretiens blancs durant deux ans.

J'ai passé 7 épreuves orales dans toute la France ; de Dijon à Sophia Antipolis en passant par Nantes... et l'école dont je rêvais depuis ces deux années (AUDENCIA) que j'ai d'ailleurs eue.

Carine (promo 2013/2015)

↳ Conseils :

- Passer l'école que l'on veut en 3^e ou 4^e position car nous commençons à avoir l'habitude de parler devant un jury... Nous sommes plus à l'aise.

- Rester quelques jours dans la ville pour pouvoir s'y projeter ou non.

- Ne pas assimiler l'école aux critiques des étudiants que l'on rencontre là-haut : par exemple, à Audencia, on m'a demandé en quelque sorte ce que je faisais ici. Ils étaient étonnés car je venais d'ECT, que personne ne connaît cette filière et que l'on a une mauvaise image de la STG en général par rapport aux S, ES...

Toute la journée j'ai eu des remarques d'étudiants ayant décroché des écoles parisiennes... Dès lors, je ne voulais plus aller dans cette école qui me faisait tant rêver. En poursuivant mon parcours je me sentais bien dans d'autres écoles.

Des écoles dans lesquelles je voulais donc aller. Et puis en réfléchissant, Audencia n'y était pour rien, ce sont les étudiants qui venaient s'y entraîner qui étaient coupables. Dès lors, j'ai choisi Audencia et je ne regrette absolument pas !

- N'ayez pas peur de faire une CPGE option technologique. Nous sommes généralement bien préparés et il suffit d'être organisé et régulier.

Je vous assure que vous avez un très grand avantage en première année d'école par rapport à toutes les autres filières car vous aurez déjà vu : du droit, du management, de l'économie, de la comptabilité...

Vous pourrez donc souffler un peu après ces 2 années, bien vous intégrer dans l'école ou dans la vie associative.

De plus, avoir fait une CPGE option technologique est à votre avantage lors de vos recherches de stages : d'une part vous savez gérer une quantité de travail importante et d'autre part vous êtes davantage opérationnel qu'un étudiant venant d'une autre filière.

En effet, vous savez pourquoi vous êtes en école de commerce, vous avez déjà vu les matières proposées, vous êtes cohérents dans vos choix, et ceci plaît aux entreprises : sûr de soi, efficace avec des bases solides.

Audencia Business School

« Audencia est une école dynamique, en alliance avec des écoles d'ingénieurs, d'architecture. Elle organise de nombreux événements avec les entreprises. Ces rencontres nous permettent de décrocher de bonnes offres de stages et de belles opportunités professionnelles ! »

Carine (promo 2013/2015)



© Lycée Le Castel - Dijon

CONTACT

Lycée Le Castel

22 rue Daubenton
21000 Dijon

↳ Tél : 03 80 76 70 00

↳ Site : <http://www.lyc-lecastel.fr/>

Pour en savoir + : classe prépa économique et commerciale option technologique au lycée du Castel - Dijon

INFO +

Audencia est une école de commerce privée reconnue par l'État. Le recrutement s'effectue après CPGE pour 3 ans d'études. Le coût total de la scolarité s'élève à 35 800 €.

Audencia

8 route de la Jonelière
44312 Nantes

↳ Tél : 02 40 37 34 34

↳ Site : <http://www.audencia.com/>

BON À SAVOIR

Depuis la rentrée 2015, tous les étudiants inscrits en CPGE en Bourgogne doivent s'acquitter d'une inscription à l'uB. En savoir plus sur [uB Link](#).

LIVRET D'ORIENTATION : CONTINUUM BAC - 3 / + 3

L'accompagnement des élèves dans leur réflexion sur leur orientation, dans leur accès aux études supérieures et dans leur réussite scolaire représentent les enjeux d'une politique éducative et pédagogique ambitieuse et bienveillante.

Afin de toujours favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur, il est nécessaire de développer la compétence des élèves à s'orienter, et d'accompagner la construction des projets postbac en redonnant une place centrale aux élèves, acteurs de leurs parcours de formation.

Poursuivre une politique d'orientation ambitieuse, rendre accessible à chaque lycéen une formation supérieure, suppose de renforcer et parfois, de faire évoluer les actions ou les dispositifs déjà en place.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur la sécurisation du parcours de l'élève, et pour cela la liaison EPLE - enseignement supérieur doit s'intensifier, permettre de mieux identifier les implications pédagogiques et favoriser de nouveaux projets.

C'est dans ce cadre qu'un groupe continuum bac - 3 / + 3 a été formé à partir de la commission académique des formations postbaccalauréat. Il s'agit d'une instance de coordination des actions existantes et de construction de nouveaux projets.

Il est composé de chefs d'établissements, d'inspecteurs, de représentants de l'université, de l'ONISEP, du SAIO et de la DAFOP.

À ce jour, sept axes de travail différents ont été définis afin de répondre à la politique nationale et académique du continuum bac - 3 / + 3.

- **Axe 1** : Former des enseignants ;
- **Axe 2** : Recenser, communiquer, diffuser auprès de la communauté éducative ;
- **Axe 3** : Valoriser le tutorat ;
- **Axe 4** : Impulser et conforter la liaison Bac pro-BTS ;
- **Axe 5** : Informer sur les pratiques d'orientation et accompagner les parcours ;
- **Axe 6** : Favoriser la mixité en matière d'orientation ;
- **Axe 7** : Mettre en œuvre des conventions lycée-enseignement supérieur.

Des groupes de travail ont été déterminés pour chacun des axes. Leur rôle est de recenser et d'évaluer les actions du continuum existant au sein de l'académie, de définir lesquelles sont efficaces et de les diffuser sous la forme d'un annuaire des bonnes pratiques.

L'objectif final est de former des formateurs sur le continuum bac - 3 / + 3 qui auront pour mission d'aider les établissements à développer des actions.

Pour ce faire, chaque groupe dispose d'une feuille de route comprenant des objectifs, une méthode, des indicateurs, un état des lieux, des freins, des leviers ainsi que des perspectives.

*Océane Bannoudi,
COP - SAIO*



Livret accessible sur le PIA

INFO +

FOLIOS propose un dossier liaison lycée-enseignement sup

Ce dossier spécifique regroupe des ressources en accès restreint à destination des équipes éducatives. Il présente notamment des informations sur les formations de l'enseignement supérieur, des documents statistiques par filière ainsi que des quiz, des vidéos...



LRE : LE RÉSEAU POUR ELLES



© Copie écran site_LRE

Le Réseau pour Elles (LRE), propose des ateliers, conférences ou afterworks pour favoriser l'insertion et l'ambition des étudiantes.

Ce réseau gratuit est ouvert à toutes les étudiantes inscrites dans un établissement de l'enseignement supérieur. Parmi les ateliers, les étudiantes pourront recevoir des conseils pour exploiter les réseaux sociaux dans leur recherche d'emploi et de stage : facebook, twitter, linkedin, etc.

➤ <http://lereseaupourelles.fr/>

INFO +

Dès le début de la vie professionnelle, des inégalités persistent entre hommes et femmes :

- 82 % des hommes seront en emploi dès la fin de leurs études contre 78,1 % des femmes

- 60 % des hommes obtiendront un CDI contre 42 % des femmes

➤ <https://www.linkedin.com/company/le-r%C3%A9seau-pour-elles>

DONNÉES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS DE L'UB

- Devenir et insertion des diplômés en 2012 d'une licence pro : [30 mois après l'obtention du diplôme](#)

Enquête réalisée auprès de 803 étudiants, de nationalité française, en formation initiale, entrés immédiatement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme (taux de réponse brut de 51 %).

- Devenir et insertion des diplômés en 2013 d'un Master 2 : [9/12 mois après l'obtention du diplôme](#)

Enquête réalisée auprès de l'ensemble des étudiants diplômés soit 2 024 étudiants (taux de réponse brut de 59 %).

- Devenir et insertion des diplômés en 2012 d'un Master 2 : [30 mois après l'obtention du diplôme](#)

Enquête réalisée auprès de l'ensemble des étudiants diplômés soit 1 828 étudiants (taux de réponse brut de 57 %).

- Devenir et insertion professionnelle des Docteurs : [18/30 mois après l'obtention du doctorat](#)

Enquête réalisée auprès de 197 docteurs (taux de participation de 66 %).

L'équipe Onisep du Parcours Sup

LE CONSEIL EN ORIENTATION

Si la procédure APB assure une formation à plus de 600 000 lycéens, le choix d'une formation reste source d'angoisse pour beaucoup d'élèves de terminale et leurs parents. Incertitude sur le résultat de la procédure APB, absence de certitude devant les sélections à venir au cours des études supérieures, absence de certitude concernant la disponibilité et la qualité de l'emploi espéré à la fin des études. À ces inconnues il faut parfois ajouter la difficulté pour un jeune de ne pas savoir vraiment ce qu'il veut et ce dont il est capable, sans véritable expérience du monde du travail. Paradoxalement, l'accès démultiplié à une information de qualité inégale sur Internet ajoute à la confusion.

La période de l'adolescence est pourtant une période délicate de transformation personnelle et une étude de l'Inserm en 2015 montre que, si 50 % des jeunes ont confiance dans l'avenir, la moitié d'entre eux trouve que cette période de leur vie est difficile à traverser.

L'étude remarque une prévalence plus forte de la dépression chez les filles (16,8 %) que chez les garçons (7 %) et une grande majorité de jeunes qui réagit par l'isolement en cas de mal-être « *Cette période de profonds remaniements identitaires accentue la vulnérabilité psychopathologique de ces jeunes, propice aux conduites à risque* ».¹

Chaque lycéen doit pourtant répondre à cette injonction au choix d'études supérieures et à la façon d'y répondre dépendra beaucoup des déterminants sociaux et des ressources offertes par l'environnement familial et scolaire.

On voit ici l'intérêt de disposer de spécialistes de la psychologie des adolescents et de la psychologie de l'orientation au sein même des établissements scolaires. Le ministère de l'Éducation nationale a d'ailleurs décidé de la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale, recrutés au niveau Master.

Ce corps intègre dès la rentrée 2017, les conseillers d'orientation-psychologues (COP) dans la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Le décret insiste sur la contribution de ces personnels : « *à créer les conditions d'un équilibre psychologique des adolescents favorisant leur investissement scolaire. Ils conseillent et accompagnent tous les élèves et leurs familles, ainsi que les étudiants, dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels* ».

Les compétences spécifiques des conseillers d'orientation-psychologues permettent en effet déjà de compléter l'action des équipes éducatives pour remobiliser un élève ou conseiller une stratégie de choix d'études optimale.

Le nouveau statut permet, en précisant la formation et les missions des actuels conseillers d'orientation-psychologues, une meilleure prise en compte des progrès de la psychologie dans le système éducatif.

Le travail du COP s'appuie sur les ressources d'une équipe au sein du centre d'information et d'orientation. Dans l'établissement il s'appuie sur la communication avec l'équipe éducative et sur un parcours progressif depuis le collègue qui a permis à l'élève de se confronter à plusieurs reprises à la question de son avenir. Mais l'outil principal du COP c'est l'entretien de conseil.

Au cours de cet entretien le COP, qui a été formé pour mettre à distance ses représentations personnelles, va se mettre à l'écoute du jeune et analyser sa demande. Il va analyser le motif de l'entretien et l'image qu'un lycéen se fait de lui-même et des professions pour déceler la problématique sous-jacente.

S'agit-il d'une simple question d'information et de vérification d'une stratégie ? Où trouver tel BTS ? Comment devenir ingénieur ? Infirmier ? On parlera ici d'entretiens vocationnels. Le conseiller est neutre. Il va identifier et clarifier le problème et définir des objectifs. Il peut s'aider d'un système documentaire, d'annuaires spécialisés, il connaît les statistiques des années précédentes. Il a une vision globale sur le système éducatif.

Expert de l'orientation et des évolutions du système éducatif il peut discuter des représentations trop stéréotypées, repérer les stratégies risquées, alerter ou rassurer quand cela est nécessaire, proposer des solutions de repli.

S'agit-il d'une difficulté de l'élève à décider ? Le conseiller peut analyser les causes et proposer des méthodes.

Une difficulté à déterminer ses intérêts, ses valeurs, sa personnalité ? Le COP peut utiliser des tests et questionnaires validés scientifiquement, points de départ pour un dialogue, mais aussi s'inspirer de multiples modèles scientifiques autour de la construction de soi, comme ceux de Linda Gottfredson, Claude Dubbar ou Jean Guichard par exemple.

Il s'agit parfois de situations plus problématiques où se lit un doute sur des capacités, la crainte de décevoir, un conflit entre l'élève et sa famille, l'impact d'une maladie ou d'un handicap, un absentéisme. La demande est parfois paradoxale ou ambiguë.

La formation du COP, qui a fait cinq années d'études en psychologie, est une ressource précieuse pour analyser la situation et interpréter les émotions. Dans une relation d'aide empathique il peut reconstruire le sens de la situation avec l'élève et ouvrir des pistes inattendues. Le conseiller connaît les structures d'aides spécialisées pour, si nécessaire, proposer un relais auprès de professionnels extérieurs.

L'aide aux adolescents pour s'orienter dans les études et dans la vie ne s'improvise pas. Le statut des COP qui évolue vers celui de psychologues de l'Éducation nationale offre aux familles un interlocuteur formé pour répondre à leurs inquiétudes.

Didier PORTHAULT,
conseiller d'orientation-psychologue - CIO Dijon 2 / PFVU uB

¹ Le nouveau visage de nos adolescents Unité Inserm 1178, 12 mars 2015

² Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

³ Psychologie de l'orientation J ; Guichard & M. Huteau ; DUNOD 2001

MIEUX CONNAÎTRE LES FORMATIONS POSTBAC

↳ **BTS (Brevet de technicien supérieur) / BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)**

Accessible après le Bac, le BTS est proposé en lycées publics, privés ou en CFA (centre de formation des apprentis). Les BTSA sont proposés en lycées agricoles ou en MFREO (Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation). Chaque diplôme correspond à une cible professionnelle et permet de travailler dans des secteurs variés tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les services ou les arts appliqués.

Niveau de qualification : Bac + 2

Nombre de BTS : 119 en France dont 68 en Bourgogne

Nombre de BTSA : 16 en France dont 12 en Bourgogne

↳ **CLASSES DE MISE À NIVEAU**

Ces formations, d'une durée de 6 mois à 1 an, proposent aux élèves de compléter leurs connaissances en vue d'intégrer, en 1^{re} année, une formation postbac. Parmi elles, les plus connues sont les MANAA (mise à niveau pour les arts appliqués) et les MANHR (mise à niveau pour l'hôtellerie-restauration).

Niveau de qualification : Bac + 1

Nombre de spécialités : 27 en France dont 4 en Bourgogne

↳ **DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)**

Accessibles après le Bac, les DEUST sont proposés au sein des universités. Ces formations professionnalisantes sont conçues pour répondre aux besoins des entreprises locales.

Niveau de qualification : Bac + 2

Nombre de spécialités : 38 en France dont 1 en Bourgogne

À découvrir : "[Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles](#)" uB - site de Dijon

↳ **DUT (Diplôme universitaire de technologie)**

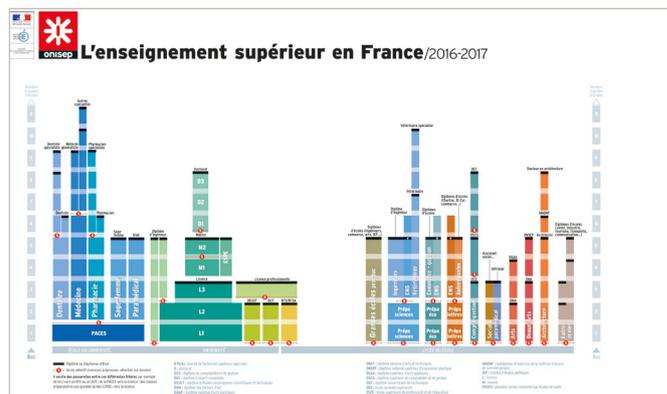
Accessible après le Bac, le DUT s'effectue en deux ans dans un institut universitaire de technologie (IUT). Il prépare à l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études, notamment en licence pro mais aussi jusqu'à Bac + 5.

Niveau de qualification : Bac + 2

Nombre de spécialités : 42 en France dont 19 en Bourgogne

↳ **ÉCOLES D'ARCHITECTURE**

Accessibles après le Bac, les écoles d'architecte proposent un 1^{er} cycle d'études en 3 ans validé par un DEEA (diplôme d'études en architecture). 22 écoles sont reconnues par l'État et l'ordre des architectes : les ENSA (Écoles nationales supérieures d'architecture), une école privée l'ESA (École spéciale d'architecture) à Paris, et une école d'ingénieurs publique, l'INSA (Institut national des sciences appliquées) à Strasbourg.



↳ www.onisep.fr/schemasup-dijon

↳ **ÉCOLES D'ART**

Graphisme, design, architecture, musique, danse, théâtre... Les écoles d'art (dont les conservatoires) sont très nombreuses. Souvent sélectives, et parfois chères, elles proposent des cursus en 2 à 5 ans après le Bac. Les écoles d'art mènent à des diplômes nationaux, notamment le BTS (brevet de technicien supérieur), ou bien à des titres d'écoles, reconnus par l'État ou non. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels.

À découvrir : [Quiz spécial études d'art](#)

↳ **ÉCOLES DE COMMERCE**

Ces établissements majoritairement privés proposent des formations à Bac + 3, Bac + 4 ou Bac + 5. Les cursus et les voies d'accès sont multiples. Dans tous les cas, l'entrée se fait sur concours. Environ 70 % des écoles de commerce proposent de suivre leur formation en alternance sur une partie du cursus, en 2^e et/ou 3^e année de formation. Attention, parmi ces écoles, certaines proposent des formations non reconnues par l'État.

Pour aller + loin : [DOSSIERS ONISEP : Les écoles de commerce](#)

↳ **ÉCOLES D'INGÉNIEURS**

Ces établissements publics ou privés disposent de plus de 200 formations à niveau Bac + 5. Accessibles après le Bac, les écoles proposent des classes préparatoires intégrées. Il est également possible d'intégrer l'une de ces formations en préparant un concours à niveau Bac + 2, Bac + 3 ou encore Bac + 4 (admission parallèle)

Pour aller + loin : [DOSSIERS ONISEP : Les écoles d'ingénieurs](#)

↳ **ÉCOLES PARAMÉDICALES**

Accessibles le plus souvent sur concours, la plupart des cursus paramédicaux sont sanctionnés par un DE (diplôme d'État) ou un CC (certificat de capacité), obligatoire pour exercer.

Accessibles sans le Bac : [Diplôme d'État d'aide-soignant / Diplôme d'État d'ambulancier / Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture](#)

Accessibles avec le Bac : [Certificat de capacité d'orthophoniste](#) / [Certificat de capacité d'orthoptiste](#) / [Diplôme d'État d'audioprothésiste](#) / [Diplôme d'État d'ergothérapeute](#) / [Diplôme d'État d'infirmier](#) / [Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale](#) / [Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute](#) / [Diplôme d'État de pédicure-podologue](#) / [Diplôme d'État de psychomotricien](#) / [Diplôme d'État de puériculture](#) / [Diplôme d'État de technicien de laboratoire](#) / [Diplôme d'ostéopathe](#)

↳ ÉCOLES DU SOCIAL

Des écoles publiques, des centres privés agréés (type IRTESS) ou encore des CFA (centres de formation d'apprentis). Près de 300 établissements proposent en France des formations du secteur social.

Accessibles sans le Bac : [DE d'accompagnant éducatif et social spécialisé](#) / [Accompagnement de la vie à domicile](#) / [DE d'assistant familial \(DEAF\)](#) / [DE de moniteur-éducateur \(DEME\)](#) / [DE de technicien de l'intervention sociale et familiale \(DETISF\)](#)

Accessibles avec le Bac : [DE d'assistant de service social \(DEASS\)](#) / [DE d'éducateur de jeunes enfants \(DEEJE\)](#) / [DE d'éducateur spécialisé \(DEES\)](#) / [DE d'éducateur technique spécialisé \(DEETS\)](#)

Accessibles avec un Bac + 2 : [DE de conseiller en économie sociale et familiale \(DECESF\)](#) / [DE de médiateur familial \(DEMF\)](#)

↳ FCIL (Formation complémentaire d'initiative locale)

Elle répond aux besoins spécifiques des collectivités ou des entreprises et permet d'acquérir une qualification pointue dans un secteur en rapport avec le marché local ou régional.

Niveau de qualification : Bac ou Bac + 1
Nombre de spécialités : 8 en Bourgogne

↳ LICENCES

Accessibles après le Bac ; le parcours universitaire de licence s'effectue en 3 années (L1, L2 et L3). Ces formations théoriques offrent un niveau de qualification à Bac + 3 et nécessitent une poursuite d'études avant toute insertion professionnelle. Durant ces 3 années, les étudiants développent une connaissance théorique du domaine de formation qu'ils ont choisi.

Niveau de qualification : Bac + 3
Nombre de spécialités : 107 en France dont 26 en Bourgogne

↳ MC (Mention complémentaire)

Accessibles après le Bac, les MC sont proposées par la voie scolaire, par l'apprentissage, par la formation continue ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Niveau de qualification : Bac ou Bac + 1
Nombre de spécialités : 54 en France dont 16 en Bourgogne

↳ « PRÉPA »

Le terme de « prépa » désigne aujourd'hui de nombreuses formations.

Leurs points communs : préparer les élèves aux études supérieures. Les variétés des classes préparatoires proposées, CPGE, CPI, CPES, CUPGE, CPC, etc., s'expliquent par la diversité des cursus de formations postbac. Pour mieux comprendre la spécificité de chaque « prépa », cliquer « [ici](#) ».

L'équipe Onisep du Parcours Sup

INFO +

Pour rappel, un diplôme non inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne permet pas de passer des concours de la fonction publique et représente un frein à l'emploi en France.

À DÉCOUVRIR



L'additif du guide « Entrer dans le Sup après le Bac, rentrée 2017 » est disponible en ligne [sur notre site](#) !



Nos fiches FCIL sont disponibles en ligne [sur notre site](#) !



Nos fiches MC sont disponibles en ligne [sur notre site](#) !

LE TRAVAIL PERSONNEL DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ

L'année universitaire s'organise différemment d'une année de lycée. Elle est divisée en deux « semestres » de 12 semaines. Chaque semestre est sanctionné par des examens dont les résultats comptent définitivement pour l'obtention de la licence. Des contrôles continus peuvent être organisés tout au long du semestre mais parfois aucun contrôle n'a lieu avant l'examen de fin de semestre et c'est à l'occasion des travaux dirigés que l'étudiant peut se rendre compte de ce qu'il comprend.

Il est donc particulièrement important de bien organiser son travail personnel.

Chaque élève, au collège ou peut-être plus encore au lycée, sait qu'il est nécessaire de travailler en plus de ses cours s'il souhaite réussir. Il s'agit alors généralement de reprendre ses cours pour les assimiler.

Mais il y a travail personnel et travail personnel, et celui qui est requis à l'université n'est pas de même nature, au point que certains parlent de travail universitaire.

Le métier d'élève n'est pas le métier d'étudiant et si les efforts de travail ont pu porter leurs fruits au lycée, ils ne sont pas opérants à l'université, voire parfois desservent de bons élèves au lycée, qui ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi cela ne fonctionne pas.

C'est que les exigences ne sont pas les mêmes, dans un environnement qui peut être très différent de celui du lycée. Là, le travail était régulièrement prescrit, sa réalisation évaluée ; à l'université, chacun travaille en autonomie, à partir d'exigences plus ou moins explicites, chacun doit créer son propre programme de travail.

En outre, ne faire que relire ses notes est insuffisant : il faut approfondir en lisant en complément des cours, en effectuant des résumés, en restructurant, en faisant des liens avec d'autres cours... On sait que dans cette « aventure », nouer des relations stables avec d'autres étudiants limite le risque d'être perdu dans ce nouveau monde dont il faut aussi comprendre les attentes.

Il n'y a toutefois pas une seule manière d'étudier, l'important est d'être conscient de sa manière d'étudier, parfois différente selon les disciplines, et ne pas chercher exclusivement à travailler « utile » (Beaupère et al ; 2007)

Selon les filières, les modes et les volumes de travail personnel sont très différents. Ainsi le temps personnel peut passer du simple au double entre les filières de lettres et Sciences humaines et sociales (14 h/semaine) et celles de médecine (30 h/semaine) (OVE, 2013). Si l'on considère le temps studieux dans son ensemble (cours + travail personnel), le temps d'études est au minimum de 29 h et peut aller jusqu'à 46 h.

*Muriel Henry,
directrice du Pôle formation et vie universitaire*

POUR ALLER PLUS LOIN...

Consultez la 7^e enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants réalisée par l'OVE (observatoire national de la vie étudiante) réalisée en 2013 auprès de 41 000 étudiants.

BON À SAVOIR

Pour travailler, l'université offre des ressources importantes : bibliothèques, salles de travail, ressources en ligne, centre des pratiques de l'écrit et de l'oral, centre de langue et culture pour tous, tutorat pédagogique, enseignant référent...

Ce qui est certain c'est que la régularité du travail personnel et l'assiduité sont des critères essentiels de la réussite (Michaut, 2003).

BIBLIOGRAPHIE

➤ **BEAUPÈRE N. ; CHALUMEAU, L. ; GURY N. & HUGRÉE C. (2007).**

L'abandon des études supérieures : rapport réalisé pour l'OVE.
Paris : La Documentation française

➤ **COULON A. (2005)**

Le métier d'étudiant.
Paris : PUF.

➤ **LAHIRE B. (1997)**

Les manières d'étudier.
Paris : La Documentation française.

➤ **MICHAUT C. (2003)**

L'efficacité des dispositifs d'aide aux étudiants dans les universités.
Recherche et formation, n° 43, p. 101-113.

➤ **MILLET M. (2004)**

Les étudiants et le travail universitaire.
Lyon : PUL.

➤ **OVE (2013)**

Enquête nationale Conditions de vie étudiante.

➤ <http://www.ove-national.education.fr/enquete/methodologie>

ACTUALITÉS SUR ONISEP BOURGOGNE

➤ Retrouvez notre actualité [ici](#) !

SALONS ACADÉMIQUES

➤ Retrouvez toutes les dates des salons et des forums de notre académie [ici](#) !

JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR NOTRE SITE RÉGIONAL

➤ Retrouvez toutes les dates des JPO de notre académie [ici](#) !

PUBLICATIONS NATIONALES DE L'ONISEP

EN VENTE DANS NOTRE LIBRAIRIE ONISEP

➤ 2 G rue Général Delaborde - BP 81921 - 21 019 Dijon cedex (6^e étage du rectorat)

Tél. : 03 45 62 75 82

Notre point de vente est ouvert le lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.



➤ Ce document est destiné aux équipes pédagogiques.

➤ Toutes les informations retenues sont complétées par la référence aux textes officiels et concernent uniquement la session 2017 du baccalauréat.

➤ Consultez le sommaire et téléchargez le bon de commande sur www.onisep.fr/besancon

PUBLICATIONS RÉGIONALES DE L'ONISEP



➤ Retrouvez [ici](#) chaque mois une sélection de textes pour suivre l'actualité des formations.



➤ Face au décrochage scolaire, des acteurs de l'Éducation nationale s'unissent pour proposer des solutions de retour en formation.

➤ Retrouvez [ici](#) le 1^{er} numéro.



➤ Retrouvez prochainement les additifs de ces deux guides en ligne sur <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bourgogne-Franche-Comte/Dijon>.

Parcours Sup, la Lettre d'information de l'ONISEP et du SAIO

Directeur de la publication : Michel Quéré

Directeur délégué : Maurice Dvorsak

Validation académique : Anne de Rozario, CSAIO de l'académie de Dijon

Déléguée régionale adjointe : Marie-Pierre Martin

Comité de rédaction : Annabelle Aréna, Océane Bannoudi, Anne Barnabé, Jean-Marie Bigarnet, Josèphe Castellani-Rückstühl, Benoit Clair, Anne Dauvergne,

Monique Delaître, Alain Dupuis, Marie-Agnès Garnier, Hannah Grandjean, Jean Guequière, Stéphanie Jacob, Angeline Jury-Menager, Dominique Lunaud,

Marie-Christine Moulou, Didier Porthault, Sophie Prost, Vincent Roussel, Sabrina Ruiz, Christelle Serée-Chaussinand, Claude Valtat

Maquette et PAO : Julie Clément

Relecture : Pascal Denoyelle, Marie-Pierre Martin